

Décision 2023/12

Portant modification de l'accord-cadre à bons de commandes sur 4 ans maximum concernant les petites fournitures d'éclairage public

Afin de faire face à la flambée des matières premières et sous couvert de la circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022 du Premier ministre aux préfets, le groupement titulaire, composé par EITF et SONEPAR, de l'accord-cadre cité en objet ont souhaité une revalorisation de l'ensemble des prix unitaires.

Après négociations, il a été proposé au groupement une augmentation de l'ensemble des prix unitaires de 10%.

Le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande reste inchangé.

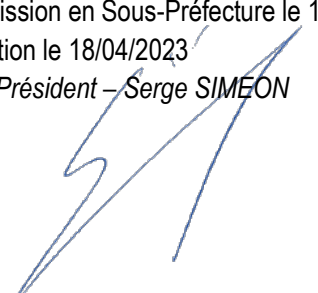
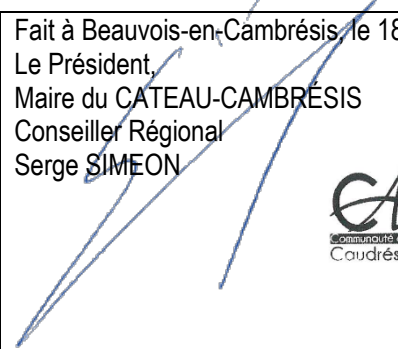

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1618-1, L1618-2, L2122-22 et R1618-1,

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,

En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- De modifier l'ensemble des prix unitaire du présent accord-cadre à bons de commande en les augmentant de 10% ;
- De maintenir le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande à hauteur de 200 000 € HT.

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2023 Publication le 18/04/2023 Vu, Le Président – Serge SIMEON</p> 	<p>Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 18/04/2023 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2023_12
Objet :	Décision 2023/12 portant modification de l'accord-cadre à bons de commandes sur 4 ans maximum concernant les petites fournitures d'éclairage public
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-200030633-20230418-DEC2023_12-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20230418-DEC2023_12-AU-1-1_0.xml	text/xml	969 o
Document principal (Autre document) Nom original : DEC2023.12.pdf Nom métier : 99_AU-059-200030633-20230418-DEC2023_12-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	164.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 15h56min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 15h58min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 15h59min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2023 à 15h59min23s	Reçu par le MI le 2023-04-18